



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates
Staatskanzlei



2013.00552

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu la requête du 19 décembre 2012 de la commune municipale de Saint-Léonard, sollicitant l'homologation du règlement « Grand Cru de la commune de Saint-Léonard », approuvé par l'assemblée primaire de Saint-Léonard le 17 décembre 2012;

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les autres dispositions applicables en cette matière;

Vu, quant aux frais, l'article 88 de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu les préavis du 5 décembre 2011, du 4 juin 2012 et du 13 juin 2012 du Service de l'agriculture (SAgr), par l'Office de la viticulture;

Vu les préavis du 2 décembre 2011 et du 31 mai 2012 de l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (IVV);

Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la santé,

le Conseil d'Etat décide

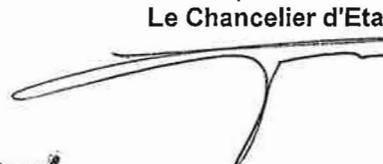
d'homologuer le règlement « Grand Cru de la commune de Saint-Léonard », tel qu'approuvé par l'assemblée primaire de Saint-Léonard le 17 décembre 2012.

20 FEV. 2013

Séance du

Emoluments Fr. 100.-
Timbre santé Fr. 7.-

Pour copie conforme,
Le Chancelier d'Etat



Distribution 5 extr. DFIS
1 extr. SAgr
1 extr. IVV
1 extr. IF

Re notifier par le Département